



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Identité numérique régaliennne et partenariat IDEMIA Apple

Question écrite n° 1389

Texte de la question

M. Philippe Latombe attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le partenariat IDEMIA - Apple. Fleuron français de la sécurité numérique, IDEMIA travaille dans le monde pour 600 organisations gouvernementales, 2 300 entreprises, pour un chiffre d'affaires de 2,2 milliards d'euros (+5 %) et un bénéfice opérationnel de près de 500 millions d'euros, l'an dernier. Avec déjà plus de 5 millions d'appareils déployés à travers le monde, dans 120 aéroports américains notamment, la biométrie représente sans conteste le fer de lance de cette entreprise, *leader* mondial dans ce domaine, ce dont on ne peut que se réjouir. Avec un tel rayonnement international, il était donc incontournable qu'IDEMIA soit sélectionné par l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), dans le cadre du programme interministériel France identité numérique. Cependant s'il est un sujet régalien par excellence, c'est bien celui-là. C'est pourquoi certains États ont choisi de se protéger de l'intrusion des GAFAM en refusant leurs solutions. Or IDEMIA a choisi de travailler en partenariat avec Apple Wallet. Il souhaite savoir comment seront conciliées les exigences de souveraineté des données personnelles des Français avec la participation au projet d'identité numérique d'un acteur économique étranger soumis à l'extraterritorialité du droit américain.

Texte de la réponse

Le programme France Identité est un projet majeur pour le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, qui souhaite apporter la confiance nécessaire pour les Français dans l'espace numérique. L'objectif est de prolonger l'identité dans le monde numérique avec la construction d'un socle de confiance et du portefeuille numérique régalien français. Au sein de l'accord-cadre relatif à la réalisation du service de garantie de l'identité numérique (SGIN), la société Idemia, en groupement avec la société Idakto, est titulaire du lot n° 2 « logiciel pour le titre ». Les prestations attendues visent le développement et la qualification des éléments (SDK, API) permettant la lecture d'un titre d'identité sécurisé dans le cadre des processus d'identification électronique. Elles comprennent également l'accompagnement pour l'homologation, la certification et la qualification de la solution. Les technologies fournies à la suite de l'attribution du lot 2 « logiciel pour le titre » à IDEMIA consistent en des développements permettant la lecture et la vérification des informations présentes dans le composant électronique d'un titre, à commencer par celui de la carte nationale d'identité électronique. Les livraisons d'IDEMIA sont mises à disposition de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) qui les installe, les qualifie et les opère dans les environnements de l'administration sous le seul contrôle de l'équipe France identité numérique. Les données utilisées pour les tests chez IDEMIA ne sont pas celles de véritables CNIE. Même si l'ensemble des développements est contrôlé par l'administration, tous les titulaires du marché SGIN, dont celui du lot 2, sont néanmoins et quoiqu'il en soit, soumis à des clauses de confidentialité et à des exigences strictes de protection des informations sensibles (décrites dans les annexes 1 et 2 du cahier des clauses techniques particulières – CCTP) visant à exclure la divulgation de toute information ou de tout document à quiconque, personnes privées ou publiques, physiques ou morales, sous peine de sanctions et pénalités également prévues. Il est à noter que les accords de confidentialité et de propriété intellectuelle, protégeant les intérêts de l'administration, incluent également les sous-traitants travaillant à la maintenance des applicatifs. Par ailleurs,

IDEMIA accompagne effectivement la Transportation Security Administration (TSA) depuis 2013 en tant que fournisseur de service d'enrôlement des programmes de la TSA - dont effectivement un lecteur permettant au terminal de récupérer de manière sécurisée les informations d'identité stockées dans le téléphone de l'utilisateur, même lorsque c'est un Apple. Ce partenariat avec Apple pour la TSA n'est cependant en aucun point similaire au projet du Service de garantie de l'identité numérique (SGIN) français dans lequel IDEMIA, comme expliqué ci-dessus, est simple fournisseur de technologies.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Latombe](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1389

Rubrique : Numérique

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 septembre 2022](#), page 4088

Réponse publiée au JO le : [21 mars 2023](#), page 2699